

Partir en vacances avec son compagnon.

Envie de longues promenades en montagne ou de jeux de frisbee sur la plage ? Avec un peu d'organisation, les vacances avec votre animal peuvent être un réel plaisir !

Pour voyager en toute légalité, il y a tout de même certaines formalités. Votre animal doit être identifié par tatouage ou puce électronique (celle-ci est obligatoire si vous devez traverser une frontière !). Si vous voyagez hors de France il faut que votre compagnon soit à jour de ses vaccins (celui contre la rage qui doit impérativement dater de moins d'un an) et que le vétérinaire lui délivre un passeport européen, sans lequel il ne pourra pas traverser la frontière.

Pour les voyages en voiture, il est conseillé de mettre l'animal dans une caisse de transport ou un panier, ou encore de l'attacher à l'aide d'un harnais fixé à une ceinture de sécurité. Si vous voyagez en train, il vous faudra prendre un billet pour votre animal (environ 5€ pour un petit animal, demi tarif pour un plus grand) et le mettre dans un panier de transport ou le museler. En avion, il vous est possible de prendre votre compagnon avec vous gratuitement en cabine, s'il pèse moins de 4kg et s'il reste dans un sac de transport. S'il est plus grand, il doit voyager en soute dans une cage adaptée et le voyage est payant.

Assurez-vous également que l'établissement où vous logerez accepte votre animal : trouver un endroit où votre compagnon est le bienvenu n'est pas toujours évident. Il en va de même pour les plages, peu nombreuses à autoriser l'accès aux chiens.

